

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023



Éléments de prévisions budgétaires
Par thématiques



Introduction

Le Rapport d’Orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d’informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin de réaliser un débat d’orientation budgétaire avant d’élaborer le Budget Primitif.

La tenue du Débat d’Orientation Budgétaire est obligatoire pour les Régions, les Départements, les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que pour les EPCI selon l’article L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales.

Le DOB doit faire l’objet d’une délibération distincte, et doit s’effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l’assemblée délibérante (art. L.2121-20; L. 2121-21; L. 3121-14; L.3121-15; L. 4132-13 et L.4132-14 du CGCT).

La présentation des budgets primitifs au conseil communautaire aura lieu en mars prochain.

Depuis la loi du 12 juillet 2010, dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et ce préalablement aux débats, deux rapports doivent être présentés préalablement au débat d’orientation budgétaire :

- un rapport sur le développement durable intéressant le fonctionnement de l’agglomération, les politiques menées en faveur de l’environnement sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.
- un rapport sur l’égalité hommes/femmes dans la collectivité mais aussi sur les actions qu’elle mène sur l’ensemble du territoire.

Sommaire

- I/ Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire
- II/ La fiscalité locale des communes et de l’intercommunalité
- III/ La dette de l’EPCI
- IV/ Ressources Humaines
- V/ La situation financière de Pays de Gex Agglo
- VI/ Focus sur la Compensation Financière Genevoise
- VII/ Focus sur la compétence Transport Mobilité
- VIII/ Focus sur la compétence Santé/Petite enfance
- IX/ Focus sur la compétence Développement Economique
- X/ Focus sur la compétence Culture/Tourisme
- XI/ Focus sur la compétence Environnement
- XII/ Focus sur les bâtiments communautaire et énergie
- XIII/ Focus sur les AP/CP
- XIV/ Les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement
- XV/ Budgets annexes
- 1 : Gestion et Valorisation des Déchets
- 2 : Zones d’Activité Économique – ZAE
- 3 : Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura
- 4 : Déchets Inertes



I. Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

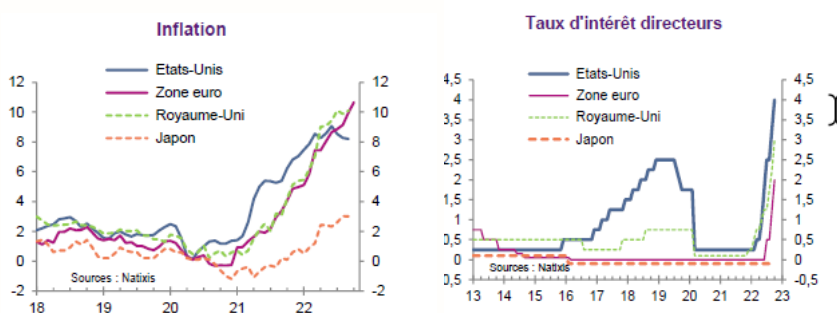
(Source : document « Support à la préparation du DOB » Caisse d'épargne, novembre 2022)

L'économie mondiale : ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte, où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance.

En zone Euro au T3^{ème} trimestre 2022, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au 2^{ème} trimestre). Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre.

En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux États-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.



Zone euro : risque important de récession économique

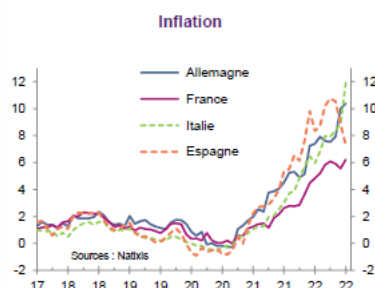
La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine.

Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production - le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.

Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve



fédérale. La BCE a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de -0,9 % en glissement annuel en septembre. Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce.



France : une croissance ralentie et une inflation très importante

France : la croissance ralentit mais reste positive au 3^{ème} trimestre

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au 2^{ème} trimestre. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %). Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées.

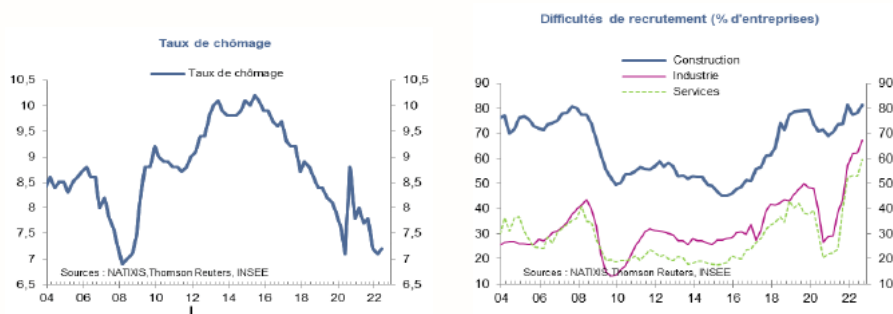
L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %).

Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement, qui a accéléré pour atteindre 1,3 % T/T après deux trimestres déjà soutenus : 0,6 % au 1^{er} trimestre et 0,4 % au 2^{ème} trimestre.

Dans ce contexte incertain, la récession pourrait être de -0,2 % au 4^{ème} trimestre en variation trimestrielle. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5 %. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au 4^{ème} trimestre, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

France : un marché du travail en tension

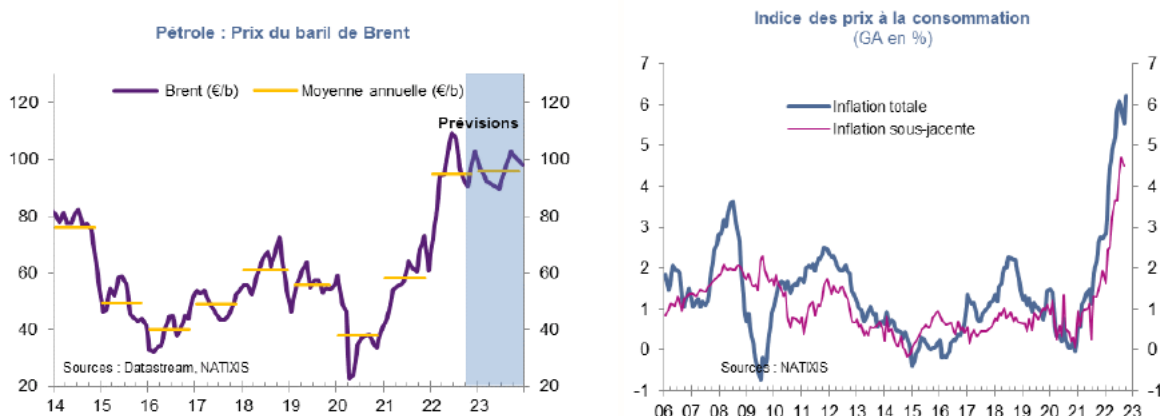
Certaines branches industrielles sont en difficulté face à la crise énergétique. Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois. Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises.



France : une inflation record frappe le pays : 5,7% en prévision pour 2023 (source OCDE)

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles). Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.



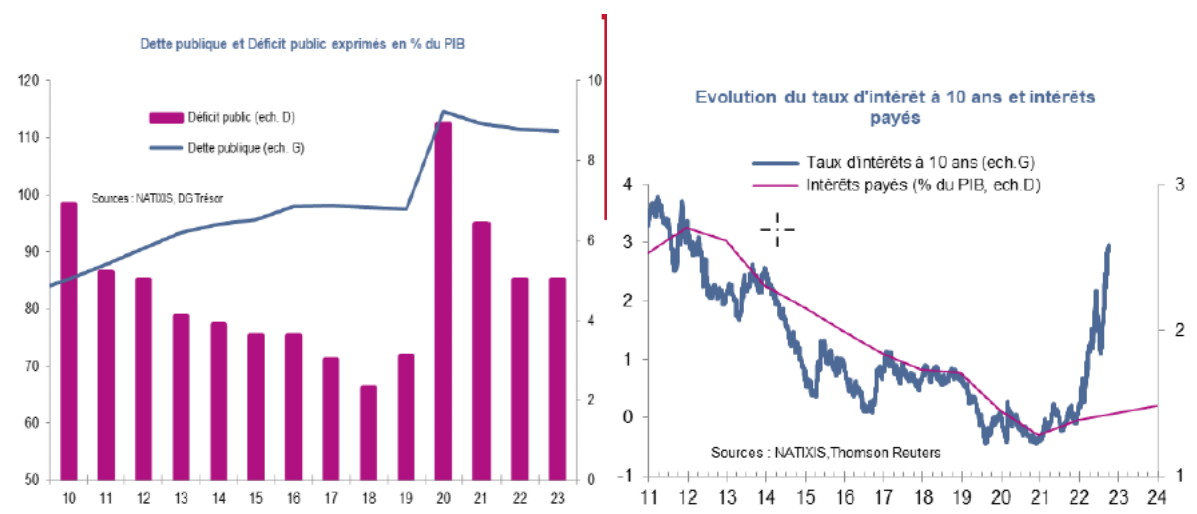
La loi de finances 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement.

D'après la loi de finances 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et se stabiliser en 2023. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. La loi de finances 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie. Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec



la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.



L'essentiel des mesures à destination des collectivités de la loi de finances 2023

L'impact principal pour les collectivités locales figurait dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027. La LPPF pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

La loi de Finances 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives

- La CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023.
- Un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards € d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023.
- L'augmentation de la DGF de 320 millions € sur un total de 27 milliards €.
- La maîtrise des dépenses publiques :

D'une loi de programmation à l'autre...

Le pacte de stabilité par l'intermédiaire des contrats de Cahors sont suspendus depuis 2020 du fait de la crise sanitaire. La nouvelle loi de finance avait pour objet un nouveau dispositif : le pacte de confiance. Contrôle des dépenses réelles de fonctionnement sous une progression d'un moins égale à l'inflation moins 0,5 % pour toutes les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions. Le dispositif tout entier a finalement été retiré de la loi de finance 2023.

Néanmoins nous restons vigilants sur la maîtrise des dépenses malgré les contraintes subies (inflation, augmentation de l'indice, augmentation de l'énergie...)



II. La fiscalité locale des communes et de l'intercommunalité du Pays de Gex

Les taux de la fiscalité additionnelle (TH, TFPB, TFNB) et CFE - Contribution foncière des entreprises- ont été fixés en 2011 et 2017, pour la CFE, et n'ont, depuis, pas été augmentés.

Les taux sont les suivants :

| Pays de Gex Agglo | Taux moyen national des EPCI |
|-------------------|------------------------------|
|-------------------|------------------------------|

| | | |
|------|-------|-------|
| TH | 3,24 | 5,77 |
| TF | 2,35 | 5,72 |
| TFnB | 11,34 | 14,09 |
| CFE | 22,32 | 26,82 |

Les produits 2022 pour PGA :

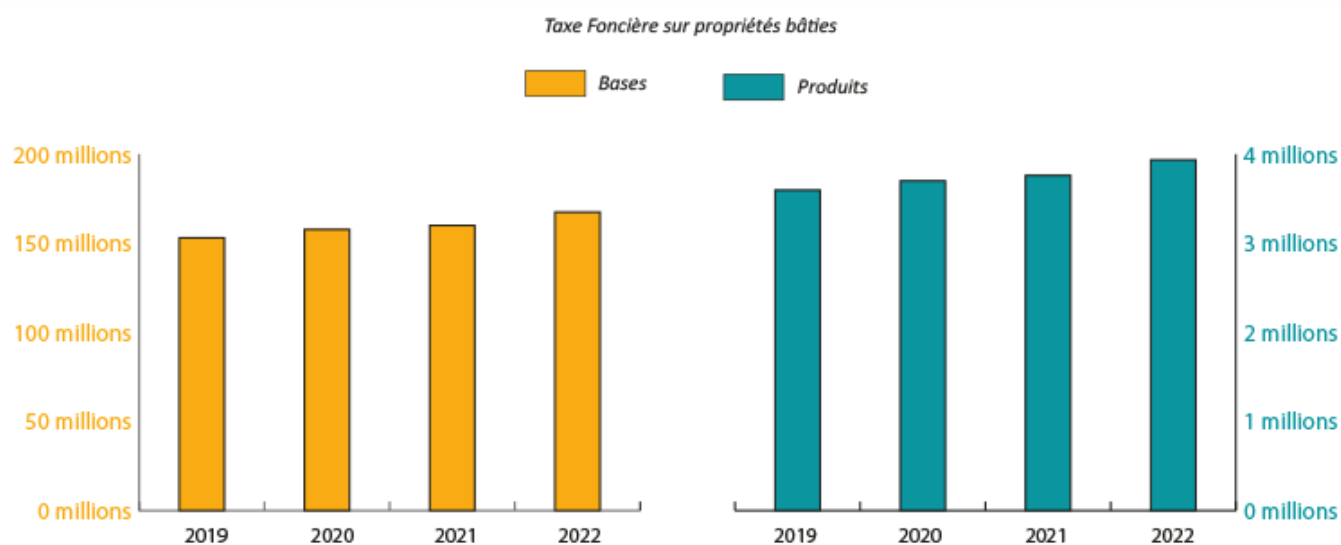
| | |
|---|---------------|
| Taxe foncière Bati TFB | 3,935 M€ |
| Taxe foncière non bâti TFNB | 140 000 euros |
| Cotisation foncière des entreprises CFE | 5,705 M€ |

1 – Taxe habitation : suppression de la TH pour les résidences principales

La loi de finances de 2020 a acté la suppression « totale et définitive » de la TH sur les résidences principales. Cette suppression est mise en œuvre de manière progressive entre 2020 et 2023. Aussi en 2023 plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale. La taxe sur les résidences et les logements vacants est maintenue

Pour Pays de Gex agglo, la compensation 2023 de la TH devrait être, comme annoncé, au même niveau qu'en 2022 soit 7,2 M€. Le mode de calcul de cette compensation permet une visibilité quant à la recette attendue mais prive l'Agglomération d'un dynamisme jusqu'alors synonyme de croissance de la recette perçue.

2 – Taxe Foncière sur les propriétés bâties :



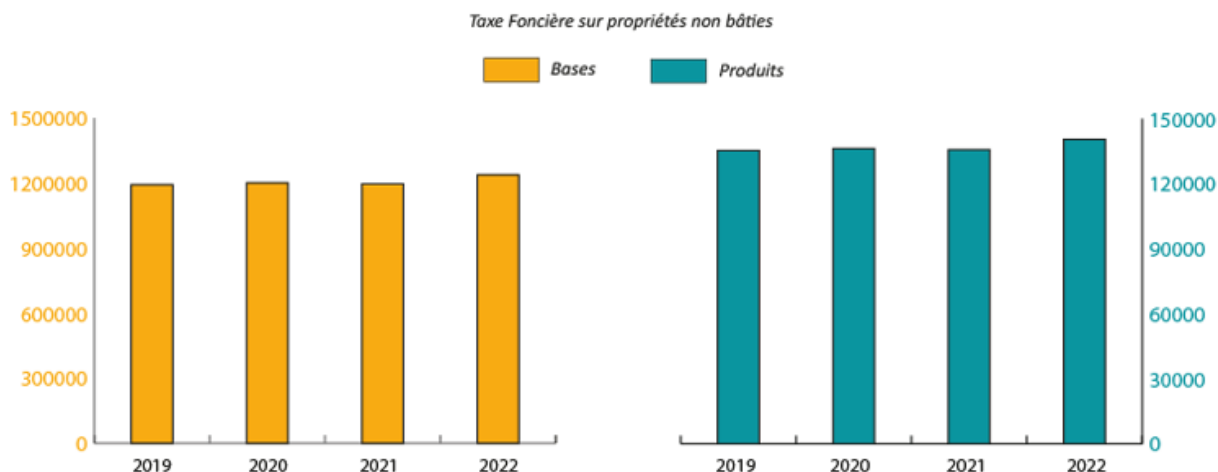
Pour Pays de Gex Agglo :

Les produits, comme les bases, sont en constante augmentation mais ralentis sur les derniers exercices.



Les bases 2022 s'élèvent à 164,04 M€ et les produits à 3,935 M€.

3 – Taxe Foncière sur les propriétés non bâties



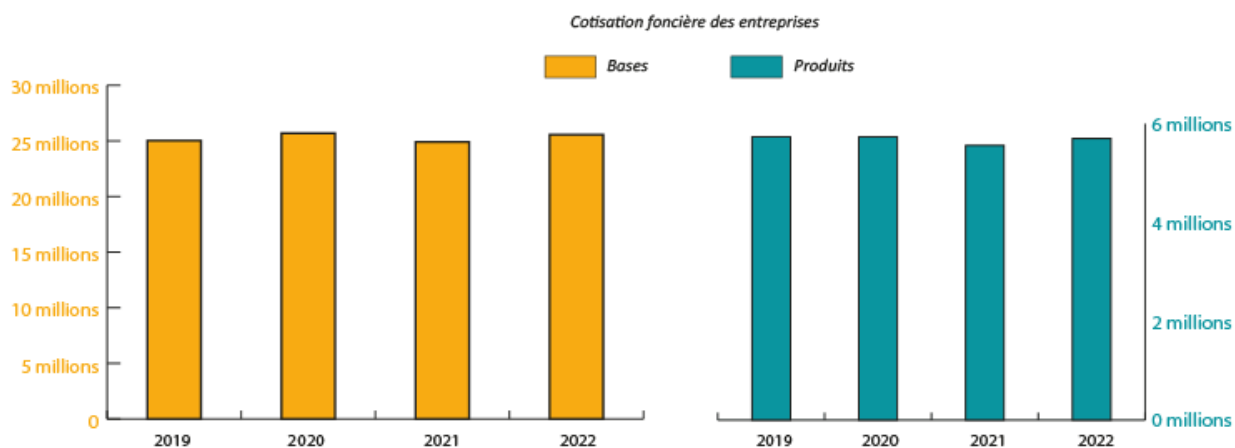
Pour Pays de Gex Agglo :

Les produits, comme les bases, sont relativement stables sur les derniers exercices, entre 120 000 et 140 000 €. Les bases 2022 s'élèvent à 1 123 800 euros et les produits à 140 000 euros.

4 – la fiscalité professionnelle : CFE cotisation foncière des entreprises et IFR imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| CFE | 5 497 511 € | 5 650 205 € | 5 595 316 € | 5 733 143 € | 5 560 358 € | 5 705 000 € | 5 700 000 € |

La contribution foncière des entreprises - CFE :



Concernant la CFE : Les bases et les produits sont plutôt stables sur les derniers exercices. Les bases 2022 s'élèvent à 25,562 M€ et les produits à 5,705 M€.

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux IFR : stables sur les dernières années :

| | |
|------|-----------|
| 2020 | 648 000 € |
| 2021 | 695 450 € |
| 2022 | 706 000 € |



Malgré une hausse continue des montants perçus depuis 2020, il est proposé une prévision prudente pour 2023, à hauteur de 700 000 €.

4 – La fiscalité professionnelle : CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises

La loi de Finance 2023 contient une mesure de suppression de la CVAE.

Une compensation (par une fraction de TVA) peut être figée à hauteur du montant de la valeur de la CVAE 2022 soit de 2,770 M€.

Pour rappel :

| Année | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| EN EUROS | 2 907 000 | 2 949 000 | 2 985 000 | 2 770 000 |

5 – La fiscalité professionnelle : la taxe sur les surfaces commerciales TASCOM

Pour rappel : Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, sont soumis à la TASCOM.

S'ajoute à la fiscalité professionnelle, la taxe sur les surfaces commerciales -TASCOM- dont le montant varie fortement d'une année sur l'autre compte tenu des décalages de déclaration :

En 2020, les effets de la crise sanitaire n'ont pas impacté le montant perçu qui est de 1,936 M€. En termes de produit fiscal du fait des déclaratifs à N-1, cet impact sera constaté dans les années suivantes

Pour rappel :

| Année | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| EN EUROS | 1 015 000 | 1 936 000 | 1 777 000 | 1 580 000 |

Le produit 2023 de la TASCOM pourrait être budgété, de manière prudente à 1, 400 M d'€.

L'élaboration budgétaire devra prendre en compte une estimation des produits 2023 de manière prudente. Les effets de l'inflation se feront sentir sur 2023 de manière plus prononcée qu'en 2022.

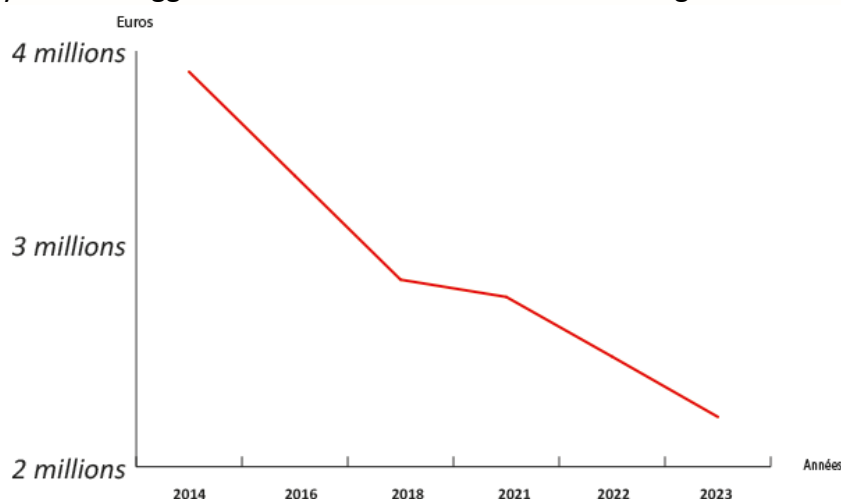


III. La dette de l'EPCI

Pays de Gex Agglo bénéficie d'une bonne solvabilité, grâce à la baisse du stock de dette.

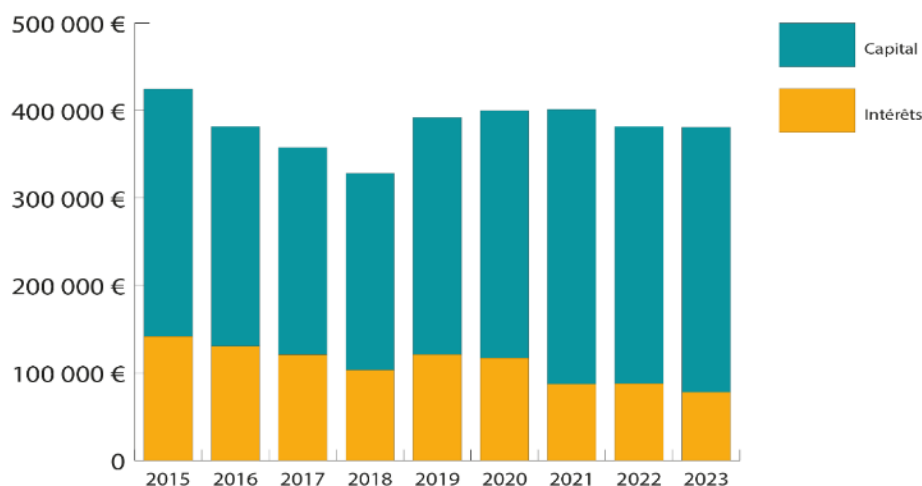
1 – Budget principal :

L'endettement de Pays de Gex Agglo est en baisse. Le stock de dette a régulièrement baissé depuis 2013



Stock de dette en 2022 : 2 527 600 €

Stock de dette en 2023 : 2 236 000 €



Pour rappel :

En 2019, Pays de Gex agglo a intégré deux emprunts provenant des transferts de compétences :

- un emprunt transféré du SIVOM de l'Est Gessien pour la compétence eaux pluviales - emprunt qui correspond au financement d'équipements, dont un bassin de rétention, des réseaux eaux pluviales ;
- un emprunt transféré du SIVU des trois villages pour la compétence tourisme - emprunt qui correspond au financement de l'acquisition du Domaine du Pré aux Moines (bâtiment et terrains).

L'annuité 2023 sera de 381 000 € :

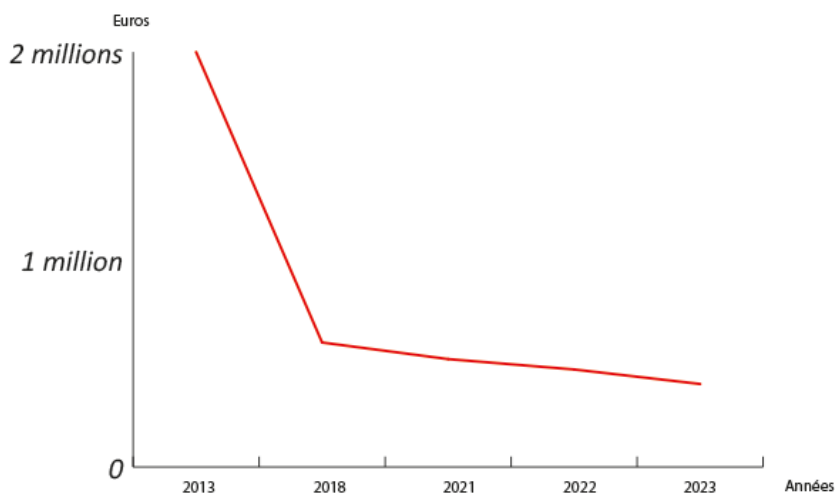
Remboursement en capital en 2023 : 303 000 €

Remboursement en intérêts en 2023 : 78 000 €

La capacité de désendettement est de moins de 1 an (0,42 an) (pm.: le ratio moyen pour les EPCI est de 5 à 6 ans).

2- Budget annexe des Zones d'Activité Economique ZAE

Le stock de dette a régulièrement baissé depuis 2013
Avec une annuité 2023 de 75 000 €.



Stock de dette en 2022 : 465 045 €

Stock de dette en 2023 : 407 990 €

3- Budget Gestion et Valorisation des déchets

Afin de soutenir l'augmentation quantitative et qualitative des services, grâce notamment à la construction d'une nouvelle déchetterie à Ornex, de la ressourcerie d'Ornex et au déploiement des conteneurs de tri sélectif, un emprunt a été réalisé sur l'exercice 2020, pour un montant de 4,390 M €.

L'annuité 2022 est de 315 000 €. Elle sera budgétée, pour 2023, à hauteur de 307 450 € (dont 14 780 €, en section d'exploitation, pour le remboursement des intérêts et 292 670 €, en section d'investissement, pour le remboursement du capital).

Le stock de la dette, au 1^{er} janvier 2022, est de 4 097 334 €.

Le stock de la dette, au 1^{er} janvier 2023, est de 3 804 670 €.



IV. Ressources humaines

Pour rappel : Pays de Gex agglo, tout comme les communes Gessiennes, connaît d'importantes difficultés de recrutement qui induisent depuis plusieurs années un nombre de postes vacants supérieur à la moyenne. Afin de réduire ce constat qui pouvait induire jusqu'alors des perturbations dans le bon exercice des compétences intercommunales, y compris dans le bon suivi des demandes communales, un ambitieux plan de promotion des offres de l'Agglomération ainsi qu'une politique d'attractivité ont été déployés au cours de l'année 2022.

Cet effort implique un ensemble de réformes internes, de valorisations salariales et, de par ses résultats positifs, une augmentation du nombre de postes désormais pourvus.

Cette augmentation des postes pourvus, à laquelle s'ajoutent quelques créations de postes limitées au strict nécessaire et en rapport à des recettes perçues, implique la nécessaire prévision d'une augmentation de l'effort budgétaire dédié aux Ressources Humaines. Ainsi, l'exercice des compétences transférées par les Communes à l'Agglomération sera amélioré.

Le BP 2022 a été budgété à hauteur de 10,6 M€ avec un CA 2022 projeté à hauteur de 10,3 M€.

1- Les effectifs :

Au 31 décembre 2022 :

La collectivité compte :

- **227 postes budgétés** : rappel 223 en 2021 ;
- **185 postes pourvus** : rappel 181 en 2021.

17 postes sont toujours vacants et restent à pourvoir (tous budgets confondus) :

2 auxiliaires du puériculture, 1 médecin, 1 assistante administrative pour la maison d'accueil des publics, 1 chargé de mission-animation du PGRE, 1 instructeur ADS, 1 chargé de mission développement économique, 1 gestionnaire administratif et logistique au pôle économie, 1 technicien VRD, 1 agent chargé de suivi des conteneurs semi-enterrés, 1 chargé de relation à l'utilisateur à la MUG, 3 agents de déchetteries, 1 chargé de mission – biodéchets – tri.

2- Budgétairement :

Les évolutions 2022 :


Le CA projeté 2022 sur le chapitre 012 est de 10 226 719,55 euros (tous budgets confondus) soit une évolution de 9,01% (845 436 euros) par rapport au CA 2021.

Cette évolution tient compte :

- de 3 revalorisations du SMIC :

| | SMIC horaire brut | SMIC mensuel brut | % augmentation |
|------------|-------------------|-------------------|----------------|
| 01/01/2022 | 10,57 | 1 603,12 | 0,86% |
| 01/05/2022 | 10,85 | 1 645,58 | 0,03% |
| 01/08/2022 | 11,07 | 1 678,95 | 0,02% |

- d'une augmentation du point d'indice de la fonction publique : + 3.5 % d'augmentation (+130 000€)
- d'un reclassement indiciaire de la catégorie C au 01/01/2022, de la catégorie B au 01/09/2022
- de la refonte du régime indemnitaire RIFSEEP mise en œuvre au sein de la collectivité à partir de 2021 avec une enveloppe dédiée :

- 
- revalorisation certaines situations individuelles dans un soucis de cohérence ;
 - revalorisation de l'IFSE au 01 Juillet 2022 avec la refonte des groupes de fonctions : 70 agents concernés : 40 000 €.

Prévisions 2023 :

Pour 2023 les évolutions à prévoir sont les suivantes :

- Intégrations des évolutions 2022 ci-dessus
- Une augmentation du smic au 01 01 2023 de 1.81% et relèvement du minimum de traitement
- La prise en compte du GVT de 2.5 %
- La prise en compte d'une enveloppe de 150 000 € permettant le versement du Complément indemnitaire annuel au 01 mars 2023
- Une provision de 60 000 € au titre de la monétisation du compte épargne temps
- Une provision de 20 000 € au titre du versement de la prime de précarité
- L'intégration des décisions de recrutements prises en 2022 sur des postes toujours vacants et la volonté de créer les postes suivants :
Chargé de marchés publics, agent comptable, chargé de mission Scot, assistante urbanisme, chargé de formation et de développement éco, agent polyvalent entretien Technoparc, ambassadeur de tri, assistante service juridique
Ces créations de postes correspondent aussi à la demande de mutualisations d'agents qualifiés par les communes
- Pour être attractif et permettre le recrutement, il est nécessaire de prévoir la prise en compte d'une enveloppe de 200 000 € permettant les réajustements nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de la refonte du régime indemnitaire

Compte tenu de ce qui précède, la masse salariale pourrait être budgétée à hauteur d'environ 11,5 M€ (à affiner).

Il est à noter que la masse salariale :

- Représente la totalité des budgets (budget général + les budgets annexes)

Les recettes de ce chapitre doivent intégrer :

- Le reversement de ce poste des budgets annexes au budget général,
- Le montant des frais mutualisés comme le service ADS (400 000 euros en 2022),
- De futures recettes issues de mutualisations potentielles à l'issue de la démarche actuellement en cours avec les Communes sur un ensemble de thématiques (Marchés publics, subventions, éducation au développement durable, affaires juridiques...),
- La prise en charge partielle ou totale, par des partenaires, de certains postes : par exemple un chargé de mission PGRE financé avec l'Agence de l'Eau, une chargée de mission « montagne » financée par le « plan Montagne », 20% d'un ETP pour la planification et la mise en œuvre de la stratégie de valorisation du contrat environnemental prochainement signé...



V. La situation financière de Pays de Gex agglo

1 – Un établissement public qui évolue

L'analyse rétrospective doit tenir compte des changements intervenus sur la structure intercommunale : évolutions des budgets, de la fiscalité, des compétences, de la création du centre de soins immédiats – CESIM...

POUR RAPPEL

2018

- Prise de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) à l'intercommunalité

2019 1^{er} janvier passage en Communauté d'Agglomération

2020

- Adoption du PLUIh
- Ouverture du Centre de Soins Immédiats pris en charge intégralement par l'EPCI (y compris emplois des médecins, infirmiers et secrétaires médicales)

2021

- Montée en puissance du Centre de Soins Immédiats pris en charge intégralement par l'EPCI (y compris emplois des médecins, infirmiers et secrétaires médicales) avec des recrutements nouveaux en 2021 sur des postes permanents : 4 postes de médecins, 3 postes d'infirmiers, 3 postes de secrétaires médicales
- Ouverture de la déchetterie d'Ornex avec 4 postes permanents et de la ressourcerie d'Ornex
- Structuration de la compétence GEMAPI et Gestion des Milieux naturels avec la création d'un service « Grand cycle de l'eau et biodiversité »

2022

- Montée en puissance de la compétence transport, en termes de services rendus aux habitants et de charges financières mais aussi en termes de définition de projets de transports collectifs (BHNS, Tram) et de mobilité douce et de réalisations d'équipements structurant et indispensables à l'ensemble des habitants du territoire, sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Gex Agglo
- Création d'une 3^{ème} ligne de soins au CESIM et lancement des travaux d'agrandissement du centre de soins
- Petite enfance : réalisation de l'ensemble des travaux de la crèche d'Ornex, livraison des locaux bruts de la crèche de Segny avec obtention des autorisations d'urbanisme, réalisation des travaux de remise en état et réouverture de la crèche de Cessy, lancement des travaux du Relai Petite Enfance de Collonges



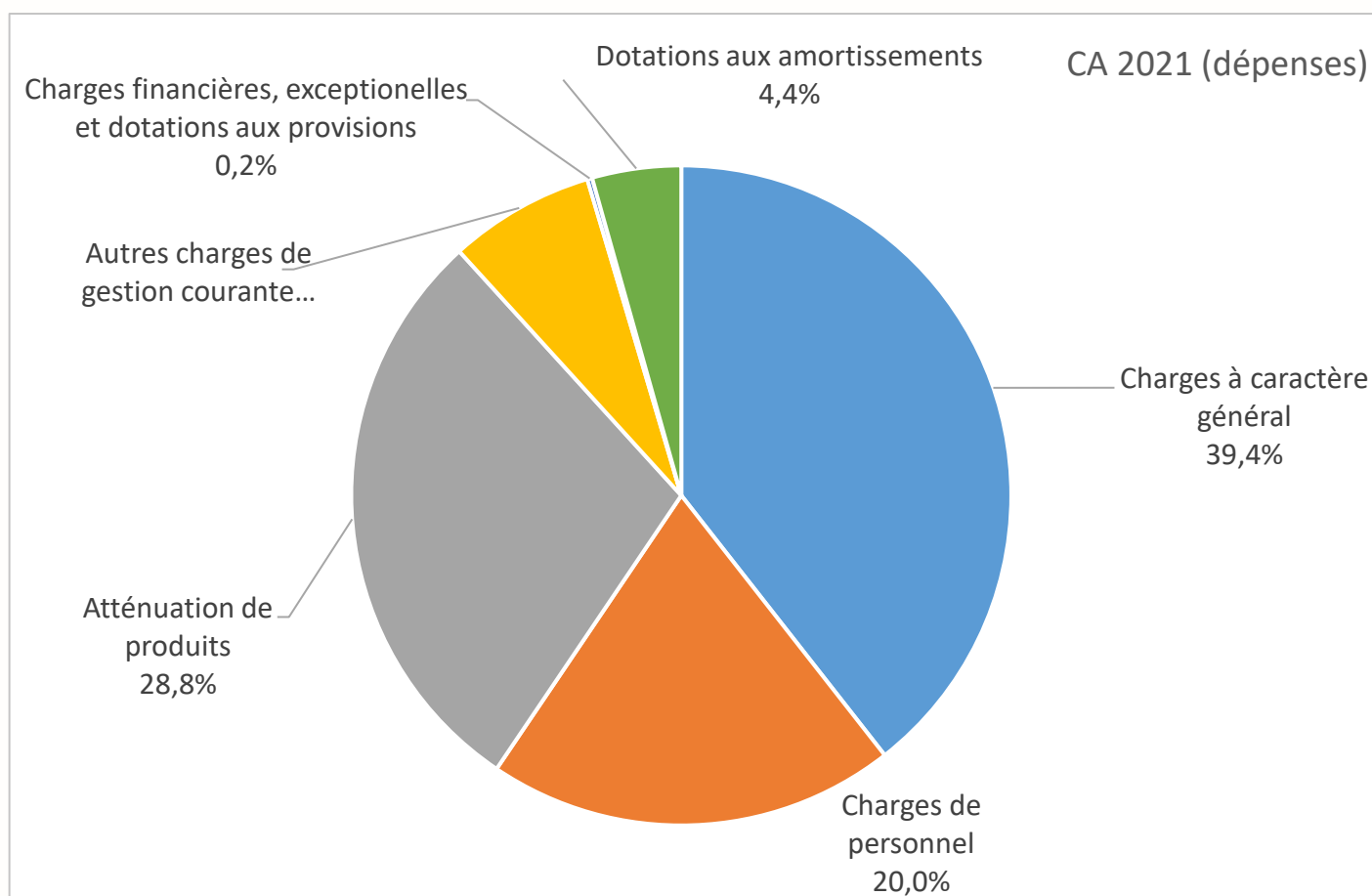
3- Évolutions budgétaires par chapitre

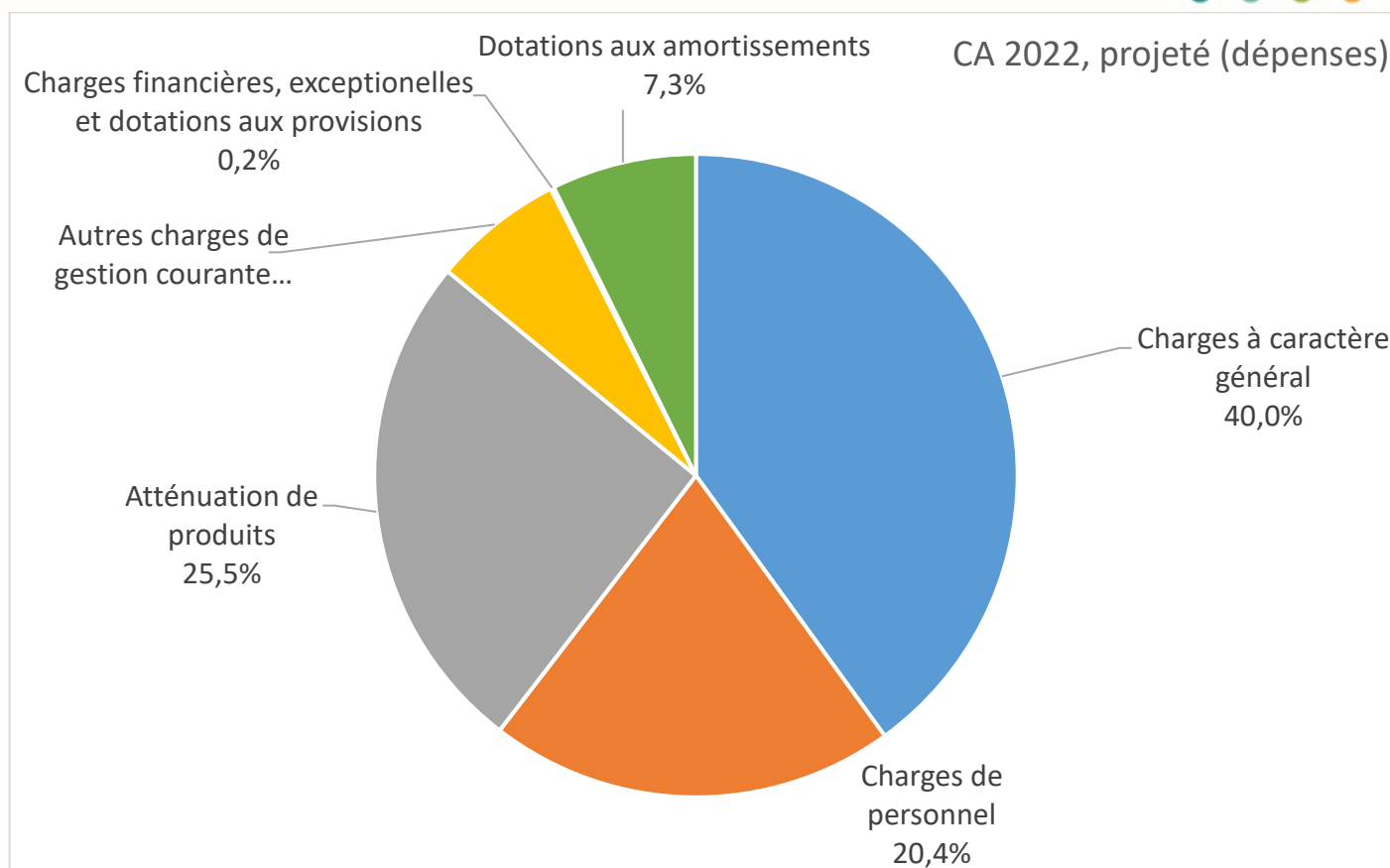
La section de fonctionnement en recettes et en dépenses :

CA 2022 provisoire (mi-janvier)

Répartition des dépenses de fonctionnement 2022 par nature

| | | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | BP 2022 | CA 2022 |
|-----|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 12 845 228 € | 15 780 277 € | 15 853 736 € | 18 463 180 € | 21 520 800 € | 20 018 458 € |
| 012 | Charges de personnel | 7 652 294 € | 8 008 658 € | 9 097 220 € | 9 381 283 € | 10 600 000 € | 10 226 720 € |
| 014 | Atténuation de produits | 12 778 914 € | 12 867 628 € | 13 219 168 € | 13 485 406 € | 13 670 000 € | 12 763 778 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 3 051 815 € | 3 433 065 € | 3 266 848 € | 3 347 746 € | 3 767 200 € | 3 290 986 € |
| 66 | Charges financières | 103 453 € | 120 947 € | 116 310 € | 107 809 € | 152 000 € | 80 891 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 10 857 € | 11 049 € | 17 229 € | 4 364 € | 10 000 € | 4 902 € |
| 68 | Dotations aux provisions | | | | | 50 000 € | 0 € |
| 042 | Dotations aux amortissements | 1 302 784 € | 1 801 507 € | 1 782 863 € | 2 042 108 € | 3 680 000 € | 3 647 333 € |
| | TOTAUX | 37 745 345 € | 42 023 131 € | 43 353 374 € | 46 831 896 € | 53 450 000 € | 50 033 068 € |

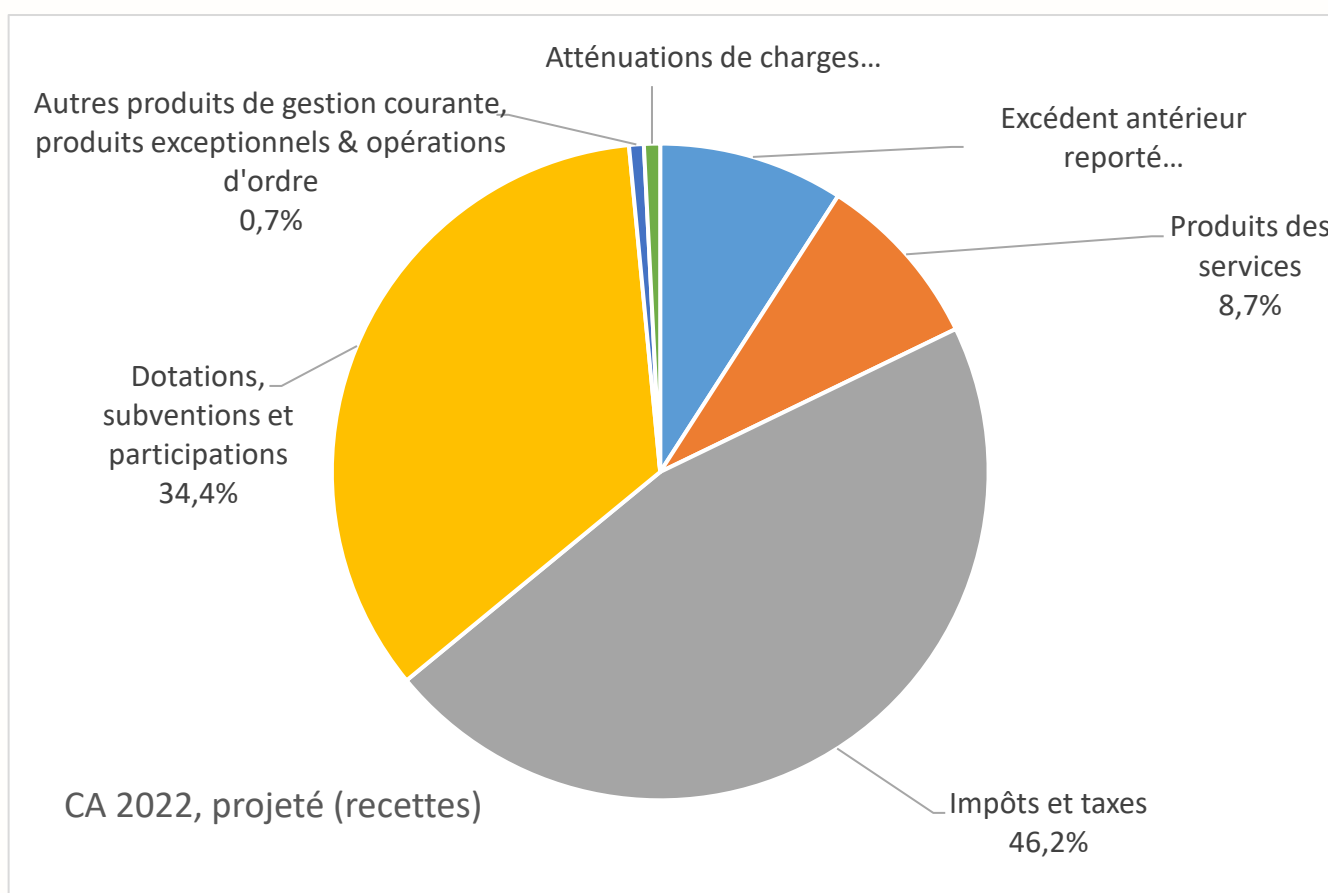
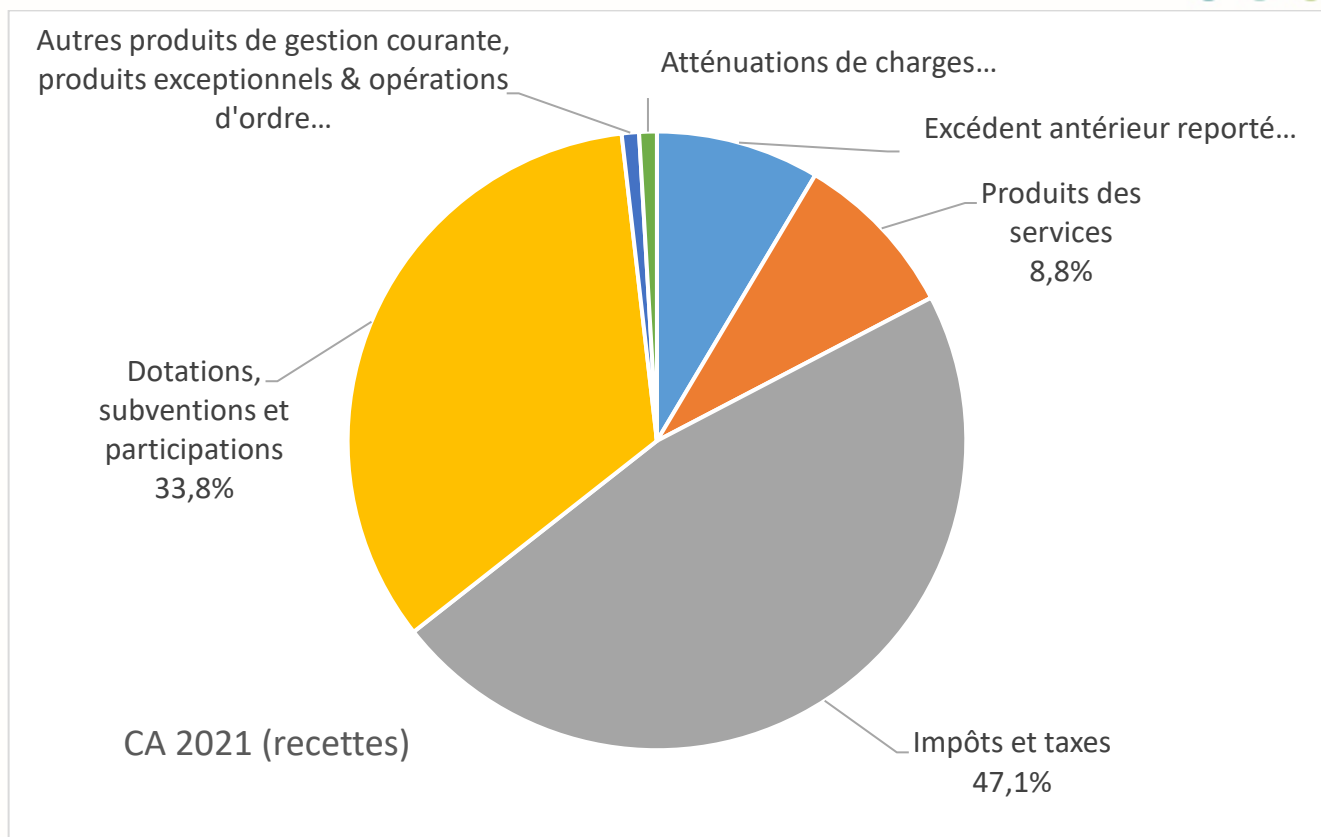




CA 2022 provisoire (mi janvier)

Répartition des recettes de fonctionnement 2022 par nature

| | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | BP 2022 | CA 2022 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 002 Excédent antérieur reporté | 1 422 506 € | 822 198 € | | 4 434 938 € | 5 023 679 € | 5 023 679 € |
| 70 Produits des services | 3 598 636 € | 3 859 257 € | 3 912 804 € | 4 558 456 € | 4 781 500 € | 4 807 412 € |
| 73 Impôts et taxes | 22 421 501 € | 23 006 054 € | 24 684 417 € | 24 405 154 € | 24 444 422 € | 25 483 079 € |
| 74 Dotations, subventions et participations | 12 795 480 € | 17 390 667 € | 18 118 503 € | 17 510 804 € | 18 403 399 € | 18 982 794 € |
| 75 Autres produits de gestion courante | 86 405 € | 86 362 € | 111 077 € | 105 501 € | 143 000 € | 165 113 € |
| 77 Produits exceptionnels | 77 349 € | 138 118 € | 163 316 € | 160 376 € | 0 € | 1 000 € |
| 042 Opérations d'ordre (Amt sub et tvx régie) | 419 996 € | 392 925 € | 196 191 € | 201 475 € | 260 000 € | 233 905 € |
| 013 Atténuations de charges | 495 670 € | 432 464 € | 602 003 € | 478 871 € | 394 000 € | 438 125 € |
| TOTAUX | 41 317 543 € | 46 128 045 € | 47 788 311 € | 51 855 575 € | 53 450 000 € | 55 136 107 € |





La section d'investissement

L'investissement a été soutenu ces dernières années avec près de 50 M€ en 3 ans et un BP avec 19,7 M€.

| CA2020 | CA2021 | CA 2022 projeté |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| 15 753 043,44 euros | 11 910 606,21 euros | 13 978 883,08 euros |

Nous retrouvons les principales opérations d'investissement à travers la AP/CP : voir pour loin

L'exercice 2022 se clôturera par des excédents (encore estimés) de l'ordre de :

- 5,4 M€ en fonctionnement
(Rappel : excédent 2020 de 4,435 M€ intégralement reporté en fonctionnement 2021)
(Rappel : excédent 2021 de 5,023 M€ intégralement reporté en fonctionnement 2022)
L'excédent 2022 sera affecté intégralement en fonctionnement 2023.
- 8 M€ en investissement
(Rappel : excédent 2020 de 4,869 M€ intégralement reporté en investissement 2021)
(Rappel : excédent 2021 de 5,128 M€ intégralement reporté en investissement 2022)
L'excédent 2022 sera affecté intégralement en investissement 2023.

Un contexte international extraordinaire a engendré un retard dans de nombreux secteurs d'approvisionnement, perturbant plusieurs projets de l'Agglomération, tout comme des nécessaires études ou procédures urbanistiques qui ont pu venir reporter des investissements prévus en 2022.

Avec des restes à réaliser en investissement de 2022 sur 2023 correspondants aux opérations engagées, sous forme d'accords cadre et/ou de bons de commande, mais non encore soldés.

- En investissement Dépenses : 2 821 228,58 euros
- En investissement Recettes : 2 650 713,47 euros

VI. FOCUS SUR LA COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE CFG

Suite à de nombreuses négociations et discussions sur les projets de l'Agglomération, la délibération du conseil départemental sur le 53^{ème} versement de la CFG valide les affectations suivantes : somme totale de 14 568 079,29 euros.

| Affectations/Projets | Enveloppe affectée au titre du 53ème versement |
|---|--|
| Aide spécifique au CESIM | 500 000,00 € |
| Affectations au titre du financement lié aux instances transfrontalières et au fait frontalier ainsi que les dépenses au titre des compétences partagées | |
| Participation statutairement 2023 de PGA au Pôle Métropolitain | 850 000,00 € |
| Participation 2023 au réseau Mnémosis Accueil thérapeutique de jour | 75 000,00 € |
| Affectation de l'enveloppe aux projets structurants de PGA | |
| Reconstitution du prélèvement effectué en décembre 2021 sur les provisions relatives au projet de tramway de St Genis Pouilly devenu BHNS | 1 760 000 € |
| Actions sociales : associations intervenant en matière de handicap/jeunesse/personnes âgées | 360 000 € |
| Plan Pluriannuel de fonctionnement transport 2023 | 5 523 079,29 € |
| PPI infrastructures transports collectifs P+R/mobilité douce | 500 000,00 € |
| PPI pôle de l'entrepreneuriat | 2 000 000,00 € |
| PPI Zones d'activités ZAE | 1 250 000,00€ |
| PPI développement touristique/culturel | 750 000,00 € |
| PPI eaux pluviales | 500 000,00 € |
| PPI Crêches | 500 000,00€ |
| Total | 14 568 079,29 € |

Le principe de participation (contribution) est bien conservé : avec un versement de 60% au démarrage des travaux et du solde dès la fin des travaux

La reconstitution du prélèvement effectué en décembre 2021 sur les provisions relatives au projet de tramway de St Genis Pouilly devenu BHNS est bien acté conjointement par le département et Pays de Gex Agglo sur une période de 3 ans, ce qui permettra de disposer des moyens nécessaires au financement du BHNS que l'Agglo entend faire débiter au plus vite.

Il est important de souligner qu'un nouveau mécanisme de répartition plus juste et permettant une meilleure affectation de la CFG au bénéfice du territoire gessien a été validé par le Département et l'Agglomération à la suite de nombreux échanges.

C'est donc un montant en importante hausse qui viendra abonder le budget de l'Agglomération avec une enveloppe dédiée aux transports en important progrès, ce qui permettra d'anticiper de possibles nouveaux surcoûts ou qui viendra financer les infrastructures en projet.



VII. FOCUS SUR LA COMPÉTENCE TRANSPORT MOBILITE

Pour rappel : Les mobilités durables, modes doux ou transports en commun, représentent un axe majeur du mandat ainsi qu'un des principaux postes de dépenses de l'Agglomération. La poursuite des projets de liaisons piétons/cycles, le développement d'un Schéma Directeur Cyclable et le financement des lignes de transports en commun seront, en 2023 encore, des engagements majeurs pour l'EPCI.

Année 2022 :

Cette compétence s'élève à 13,19 M€.

Pour un total de recettes contractuelles de :

- 7,652 M€ versés par la Région AURA : 3,7 M€ pour le transport urbain et 3,952 M€ pour le transport scolaire.
- Versement de CFG - Contribution Financière Genevoise pour 4,160 M€.

Année 2023 :

Les principales augmentations sont dues à l'indexation des contrats urbain et scolaire en raison de l'inflation (carburant, salaire...) Les dépenses de fonctionnement des transports sont projetées à hauteur de 13,5 M€ à ajuster en fonction du calendrier scolaire

Les recettes attendues sont à hauteur de 13,25 M€ dont 5,52 M€ de CFG

L'année 2023 verra le renouvellement :

- Des contrats de transport transfrontaliers par Délégation de Service Public. Nous nous attendons à une hausse réelle de cette délégation à hauteur de plusieurs millions.
- Le Transport à la demande du sud gessien sous la forme actuelle.

2023 sera une année de transition sans modification de desserte et d'offre, mais les coûts devront être maîtrisés pour faire face à la forte inflation du secteur des transports.

En ce qui concerne le transport scolaire, l'étude sur la mutualisation des transports urbains et scolaires se poursuit en 2023, avec la consultation des établissements scolaires ainsi que des parents d'élèves. L'intérêt ici est une gestion des circulations plus fluide en heure de pointe tout en garantissant un accès aux transports à tous les gessiens scolarisés.

Réserves foncières : prévoir un budget permettant la réalisation d'acquisitions de petites parcelles en bordure de routes pour la mise en œuvre du BHNS et des mobilités douces.

Les recettes attendues pour le financement des infrastructures transport sont essentiellement des subventions dont des recettes de la région dans le cadre du Contrat Ambition Région- CAR (1, 200 M d'€ pour la liaison piétons-cycles Gex/Ferney) et des participations par le biais de la contribution financière genevoise. (500 000 € à répartir en investissement).



VIII. FOCUS SUR LA COMPÉTENCE SANTÉ/ PETITE ENFANCE

Centre de soins immédiats :

Pour rappel : L'effort de Pays de Gex agglomération se poursuit en faveur d'une politique de santé gessienne visant à attirer sur le territoire médecins et futurs médecins (internes) et à construire une réponse locale à la prise en charge des soins non programmés.

La charge globale en fonctionnement en 2022 est de l'ordre de 1,4 M€. Les recettes 2022 sont de l'ordre de 1 M€ (dont 400 000 € CPAM et 100 000 € ARS et 500 000 € CFG).

En 2023, il est d'ores et déjà prévu :

- l'ouverture d'une troisième ligne de soins et donc une augmentation des charges de 500 000 €, hausse qui devra être couverte par l'augmentation des recettes
- la poursuite des travaux d'aménagement sur l'emprise d'un ancien local d'archives

Un travail en concertation étroite avec le CHANGE et le CHPG est en cours pour rendre possible l'installation d'un scanner dans des locaux situés en continuité.

Contrat Territorial de Santé (CTS)

Bien qu'impliquant un faible impact financier à court terme qui aurait dû être pris en compte dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, il convient de préciser qu'un nouveau CTS est actuellement en construction avec l'ensemble des Communes via les maires et tous les partenaires institutionnels ou financeurs.

Petite enfance :

Pour rappel : La gestion des crèches est confiée, pour 9 des 10 établissements dans le cadre d'une délégation de service public à la société Léo Lagrange depuis le 1^{er} janvier 2017. Pays de Gex agglomération perçoit les recettes au titre du contrat territorial global (anciennement contrat enfance jeunesse) conclu avec la CAF (de l'ordre de 1 M€). Cette DSP se termine en 2024.

Pour le fonctionnement et la DSP (hors chapitre 012, salaires et charges), le montant des charges s'élève à 2 960 000 € pour l'année 2022 et une prévision de 3 019 200 € pour 2023 prend en compte l'inflation.

Les investissements sont financés essentiellement par la CAF (subventions) et par le conseil départemental (subventions et participations).

Développement du plan crèche :

Après l'ouverture de la nouvelle crèche à Ornex début janvier, les travaux suivants sont prévus dans le cadre de la compétence petite enfance :

- Poursuite de la rénovation de l'ancien presbytère de Collonges pour un relai petite enfance (travaux en maîtrise d'ouvrage confiée par la commune de Collonges (deux logements et une salle d'activités sont prévus pour la mairie) – fin des travaux : mi-2023.
- Travaux de second œuvre pour les futures crèches à Ségny.
- Études pour la réhabilitation de la crèche de la Farandole à Ferney-Voltaire.



Outre le déploiement du plan crèches, l'Agglomération entend désormais développer une stratégie renforcée sur l'attractivité des métiers de la petite enfance et visant à faciliter les recrutements dans les structures du territoire, publiques ou non.

La qualité de l'accueil et la préservation du nombre de berceaux devront être garanties par des professionnels en nombre suffisant sur le territoire.

Un salon de la petite enfance sera notamment organisé pour valoriser les métiers et les solutions de garde sur le territoire.

Au terme de l'actuel plan crèches, un diagnostic de couverture de l'ensemble du Pays de Gex sera entrepris pour analyser les besoins à venir.



IX. FOCUS SUR LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour rappel : Le financement du pôle de l'entrepreneuriat a été basculé, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur le budget annexe ZAE. Ce choix se justifie par la localisation du bâtiment, sur le Technoparc de Saint-Genis-Pouilly, mais aussi par sa vocation d'accueil des partenaires intervenant pour le développement économique du territoire.

La prise en charge budgétaire de la compétence « développement économique » se fait donc en partie sur le budget principal et en partie sur budget annexe Développement économique.

En 2022 et en fonctionnement, le reversement des recettes issues de la fiscalité professionnelle du budget principal abonde le budget ZAE à hauteur de 1,32 M€.

Pour 2023 cette contribution en faveur du budget Développement économique devra être ajustée en fonction des nouvelles charges de fonctionnement du Pôle de l'entrepreneuriat qui devrait ouvrir ses portes au second semestre 2023.





X. FOCUS SUR LA COMPETENCE CULTURE ET TOURISME

Pour rappel : le budget 2022 s'élève à 2,4 M€ en dépenses et 636 000 euros en recettes qui proviennent du produit de la taxe de séjour intégralement reversée à l'OTI et des recettes issues des activités du Fort.

Fort l'Écluse et la culture :

Le fort a connu d'importantes nouveautés en 2022 avec l'installation de nouvelles expositions permanentes, la création d'une identité visuelle nouvelle et de nouveaux événements.

Il convient de souligner également ;

- la poursuite des travaux d'entretien pour accueillir le public mais aussi les animations organisées
- la poursuite du soutien aux manifestations culturelles (œuvre et héritage de Voltaire, cinéma mobile, subventions aux associations...)

En 2023 il convient de prévoir le remplacement des éclairages architecturaux du Fort et l'extension du parking de Collonges

Développement touristique :

Pour rappel : en 2022 l'exercice de la compétence culture tourisme s'inscrit dans un budget de 2, 4 M€.

Pour 2023, il est proposé de :

- poursuivre les soutiens aux manifestations sportives d'intérêt communautaire : Tour de l'Ain, Ultra 01...
- poursuivre la prise en charge du ski scolaire (forfaits de ski alpin, ski de fond et raquettes) pour les écoles élémentaires du Pays de Gex

En ce qui concerne l'OTI (office de tourisme intercommunal du Pays de Gex) :

Le produit de la taxe de séjour intercommunale, effective au 1^{er} janvier 2018 est reversé à l'OTI. Budgétairement cette somme est inscrite en dépenses et en recettes.

En 2022, ce montant s'élève à 1,1 M€ et une prévision de prudence de 900 000 euros peut être effectuée pour 2023.

Une subvention complémentaire de PGA est versée dans le cadre de la convention d'objectifs. Un nouveau principe incitatif au bénéfice de l'Office de Tourisme a été acté. Alors que toute augmentation de taxe de séjour perçue au bénéfice de l'OTI doit l'être en déduction du montant équivalent dans le calcul de la subvention d'équilibre, 20% du montant sera maintenu en supplément par l'Agglomération. Ce seront donc des moyens renforcés au bénéfice de l'attractivité touristique du territoire et de sa station.

Le montant de la taxe de séjour perçue a été de 439 970 euros en 2021 et de 883 992 euros en 2022.





Aménagement d'activités ludiques et bâtiments de services au col de la Faucille :

Rappel : La Communauté d'agglomération du Pays de Gex poursuit depuis des années son action en matière de développement de loisirs ludiques au col de la Faucille dans l'objectif de maintenir l'offre et l'attractivité en s'inscrivant dans un renouveau général du site. L'objectif est notamment d'optimiser la fréquentation estivale et aux ailes de saison, de diversifier les pratiques hivernales en développant une offre structurante, permettant ainsi de prolonger la présence de visiteurs et la dépense individuelle.

Ce projet d'envergure vise à développer l'implantation d'activités ludiques de plein air 4 saisons, en complément des équipements déjà existants sur le site. Parallèlement, il est prévu l'aménagement de 4 locaux : accueil du public (billetterie, OTI, salle hors sac), commande des tapis et stockage du matériel, départ et arrivée de la tyrolienne.

Ce projet répond donc à plusieurs objectifs :

- *compléter l'équipement de la station en aménageant une zone multi activités ludique et en renforçant le secteur débutant du Col de la Faucille.*
- *faciliter l'apprentissage sur un espace plus vaste.*
- *compléter l'offre familiale par la création d'un espace luges sécurisé.*
- *mettre en valeur la montagne, créer une image susceptible de développer la fréquentation estivale.*
- *diversifier l'offre globale tout en optimisant l'aménagement spatial du site*

En 2022, la première phase du projet a été lancée : construction du bâtiment multi-usage destiné à l'accueil du public (salle hors-sac, bureau OT, et billetterie).

En 2023, la phase 2 de l'opération doit être lancée.

Le budget total est de 2 494 191 € TTC.

Le budget 2023 devra intégrer la poursuite de la phase 1 (construction du bâtiment de la billetterie) et une partie de la phase 2 (construction activités ludiques et des autres bâtiments de services) soit 1, 6 M €.

Développement de l'offre VTT sur la Haute-Chaîne

Le programme des études et travaux démarré en 2022 se prolonge sur 2023. Il est orienté en grande partie vers le développement de l'activité VTT de la Haute Chaîne qui constitue un maillon important du projet de diversification de l'offre de loisirs quatre saisons. Les études environnementales se terminent début 2023 pour un déploiement progressif, jusqu'en 2025, des pistes VTT pour la création de pistes de descente de type enduro. Il est projeté la création d'une piste verte au col de la Faucille et de deux pistes bleues pour le secteur Crozet-Lélex.



XI. FOCUS SUR LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT

4/ Environnement

Pour rappel : La préservation de l'environnement est une des priorités majeures de l'Agglomération qui a déjà fixé un niveau de protection environnementale particulièrement élevé. Il sera désormais question de maintenir une protection environnementale forte tout en priorisant des actions concrètes de préservation.

En fonctionnement, le budget alloué à l'environnement est relativement stable : de 1,125 M€ en 2020 ; 1,35 M€ en 2021, 1,27 M€ en 2022.

Il est projeté à 1, 425 M€ en 2023.

À noter :

- Agriculture climat énergie : Le Schéma directeur des énergies, lancé en 2021, sera finalisé en 2023.
- La prime chauffage propre, apportant une aide de 1000 € pour le changement d'anciens systèmes de chauffage au fioul ou au bois, a fait l'objet de 100 dossiers de demande entre septembre 2021 et décembre 2022.
- Gemapi : en recettes 800 000 € de taxe levée en 2023 pour couvrir les dépenses dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (en 2023 : 329 000 € en fonctionnement et près de 580 000 € en investissement)
- Pays de Gex agglo est le référent pour le territoire du Pays de Gex du programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » (ACTEE), porté par le SIEA dans l'Ain. Les financements obtenus via ACTEE pour financer des audits énergétiques et le service d'économiseur de flux pour les 8 communes qui participent à ACTEE transiteront par PGA, qui les reversera aux communes concernées
- Eaux pluviales : augmentation du budget de fonctionnement de 550 000 € à 625 000 € pour répondre à la révision des coûts de travaux d'entretien.

En ce qui concerne l'investissement, la poursuite des actions est complétée par :

- une nouvelle ligne budgétaire de 400 000€ en dépenses et en recettes qui sera créée pour la mise en œuvre de la convention « Démonstrateur Ville Durable 2030 » passée en fin d'année 2022 avec la Banque des Territoires et portant sur les innovations en matière d'énergie dans la ZAC Ferney-Genève Innovation.
- les crédits de l'État qui sont versés à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex qui les reverse aux différents concepteurs du projet dont la SPL TERRINNOV.

Ce budget a un prévisionnel de 3 M€.



XII. FOCUS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET LES ENERGIES

Bâtiments communautaires

Le patrimoine communautaire de Pays de Gex agglomération est composé d'un nombre important de bâtiments, chacun disposant d'un fonctionnement adapté en fonction de la compétence exercée. L'Agglo est propriétaire de plus de 37 000 m² de surface de plancher.

Une grande partie des locaux (9) est confiée au délégataire Léo Lagrange pour l'exercice de la compétence enfance.

Afin d'adapter les bâtiments aux nouveaux besoins, des travaux sont continuellement prévus.

Des mesures de sobriété énergétique ont déjà été mises en place et seront poursuivies et, comme il est indiqué ci-dessous, accentuées. L'éclairage nocturne du siège a été supprimé, la gestion optimisée du chauffage et la diminution des températures intérieures ont été décidées, des consignes et bons gestes ont été transmis à chaque agent (gestion des équipements informatiques, éclairage des bureaux...).

➤ **Rénovation thermique des bâtiments communautaires**

Le diagnostic par l'économiste de flux (SIEA) se terminera début 2023 et permettra de définir une programmation précise de renforcement thermique de l'enveloppe, la réalisation d'un schéma de modernisation du parc des chaufferies, l'installation d'équipements en énergies renouvelables (production et consommation). De nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques seront prévues.

L'effort de Pays de Gex agglo au titre de la rénovation thermique est important dans la mesure où les coûts liés à la fourniture d'énergie vont très significativement augmenter en 2023. Pour la fourniture de gaz, la somme estimée, selon les consommations annoncées, pour le budget 2023 est de 112 988,37 € HT et 134 074,70 € TTC. Les chaufferies bois du siège et du site de Prévessin-Moëns sont donc particulièrement utiles pour limiter les impacts financiers d'autant que Pays de Gex agglo dispose d'un stock important.

➤ **Siège de Gex**

Une réorganisation intérieure de la partie principale dite de l'ancien hôpital permet d'optimiser les occupations. Par ailleurs, des travaux d'amélioration thermique, de développement audiovisuel, la finition de la mise en accessibilité (bâtiment de la Grange) sont prévus cette année également.

➤ **Bâtiment de l'Aiglette**

Il y aura finition de l'aménagement des locaux après la réalisation, en 2021, d'un plateau de 8 postes de travail à l'étage à la place du premier niveau d'un logement.

➤ **Bâtiment technique de Prévessin-Moëns**

Travaux de réagencement éventuels : agrandissement de l'atelier et des locaux de stockage pour le service Patrimoine, réaménagement des zones de stationnement, amélioration thermique.





➤ **Photovoltaïque :**

De nombreux bâtiments sont équipés de panneaux photovoltaïques. Outre l'autoconsommation désormais systématique, la vente d'énergie à EDF dans le cadre de l'obligation d'achat a permis à l'Agglomération de percevoir :

- sur le budget général : plus de 38 000 euros en 2022 grâce à la production des sites des crèches communautaires de Versonnex et de St Genis Pouilly (avec des reliquats des années précédentes)
- sur le budget développement économique : près de 9 000 euros avec la production de la Maison des Usagers Gessiens située dans le Technoparc de Saint Genis Pouilly.

D'une manière générale, pour chaque projet, l'installation de panneaux photovoltaïques voire thermiques pour l'eau chaude sanitaire est étudiée. Le futur bâtiment du pôle de l'entrepreneuriat sera équipé de plusieurs dispositifs qui atteindront une puissance totale de 30 kWc (kWc = kilowatt-crête : 1kWc correspond théoriquement à environ 1 000 kWh par an).





XIII. INVESTISSEMENT : Tableau des AP/CP (Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement)

Voir le tableau ci-dessous qui reprend les AP/CP votés en 2022.

Autorisations de programmes et crédits de paiement votés en 2022

Budget principal

Compétence mobilités

Compétence culture-tourisme

Programme des activités 4 saisons du col de la Faucille

| | TOTAL AP TTC | CP 2022 | 2023 |
|-------|--------------|-------------|-----------|
| AP006 | 2 494 191 € | 1 600 000 € | 894 191 € |

Axe de mobilités Saint-Genis-Pouilly Meyrin

| | TOTAL AP TTC | 2019-2021 | CP 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------|--------------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| AP007 | 22 940 300 € | 285 000 € | 1 600 000 € | 4 900 000 € | 6 900 000 € | 6 900 000 € | 2 355 300 € |

Travaux finaux de la liaison piétons cycles Gex – Ferney-Voltaire

| | TOTAL AP TTC | CP 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------|--------------|-----------|-------------|-------------|-------------|------|
| AP008 | 4 801 160 € | 750 000 € | 1 500 000 € | 1 500 000 € | 1 051 160 € | 0 € |

Compétence petite enfance

Plan Crèches et Relais Petite Enfance - RPE

| | TOTAL AP TTC | CP 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------|--------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| AP009 | 4 500 000 € | 2 250 000 € | 1 350 000 € | 300 000 € | 600 000 € |

Budget annexe – Gestion et valorisation des déchets

Programme pluriannuel des déchèteries

| | TOTAL AP TTC | CP 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------|--------------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| AP010 | 10 105 000 € | 505 000 € | 1 800 000 € | 5 000 000 € | 2 800 000 € |

Déploiement des conteneurs (semi-) enterrés d'ordures ménagères résiduelles et de densification du tri

| | TOTAL AP TTC | CP 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------|--------------|-------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| AP011 | 12 590 000 € | 5 090 000 € | 4 600 000 € | 1 300 000 € | 800 000 € | 800 000 € |

Budget annexe – Développement et zones d'activité économique

Autorisation de Programme et Crédit de Paiement – Pôle de l'entrepreneuriat – Technoparc de Saint-Genis-Pouilly

| AP003 | TOTAL AP HT | Réalizations | | Crédit de Paiement 2022 (BA) |
|-------|--------------|--------------------|--------------|---------------------------------|
| | | 2020 et avant (BP) | 2021 (BA) | |
| | 10 166 666 € | 976 259 € | 873 687.90 € | 8 316 719.10 € |



Autorisation de Programme et Crédit de Paiement – Programme pluriannuel d’investissement pour les zones d’activité économique communautaires transférées.

| | TOTAL AP HT | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 |
|-------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| AP004 | 4 805 000 € | 1 745 000 € | 1 650 000 € | 1 410 000 € |

Autorisation de Programme et Crédit de Paiement – Extension de la Zone d’activité économique de Val Thoiry

| | TOTAL AP HT | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 |
|-------|-------------------|--------------|----------------|----------------|
| AP005 | 5 614 203,40 € HT | 695 661,02 € | 3 391 322,04 € | 1 527 220,34 € |

Ces AP/CP seront repris individuellement à l’occasion du vote du budget primitif 2023 afin de tenir compte et d’intégrer les actualisations détaillées ci-après :

AP/CP du plan crèche : budget général

L’autorisation de programme a été fixée en 2022 à 4 500 000 € jusqu’à 2025.

Compte tenu des coûts de travaux revus significativement à la hausse en 2022, l’enveloppe globale devra évoluer en 2023 à environ 5 000 000 € sans compter le projet du secteur des Tattes dont l’échéance d’études et travaux est à ce jour établie à 2025/2026 mais dont le coût total pourrait dépasser 2 M€.

AP/CP du pôle de l’entrepreneuriat : budget annexe développement économique

L’autorisation de programme votée en 2022 a été établie à 10 166 666 € HT. En 2022, des aides ont été confirmées pour permettre de disposer au total, compensation financière genevoise comprise, de 7 670 000 €. Malgré une prise en compte significative dès le départ de surcoûts d’opération, l’incidence des révisions des marchés attribués et la prise en compte de la théorie de l’imprévision due à l’explosion des coûts des matériaux ont un impact chiffré à plus d’1 M€. Il s’agit d’une estimation avec des travaux en cours alors que les avenants possibles de modification de projets sont particulièrement faibles, estimés à moins de 100 000 €.

L’autorisation de programme de cette opération devra donc être revue à 10 400 000 € environ.

AP/CP de l’extension de la ZAE de Val Thoiry : budget annexe développement économique

Les études d’avant-projet se finalisent et les travaux débiteront en 2023. L’enveloppe initiale totale définie à 5 614 203,40 € comprenant 652 203,40 € reversés à la Régie des eaux gessiennes sera très certainement maîtrisée et réduite grâce à l’optimisation demandée tout en permettant un niveau qualitatif important. Pour rappel, le financement sera assuré en grande partie par un PUP (Programme urbain partenarial) à hauteur de 5 298 842,40 € avant actualisation.

AP/CP du Programme Pluriannuel d’Investissement pour les Zones d’Activités économiques

L’autorisation de programme a été établie à 4 805 000 € HT

Les Zones d’Aménagement Économique : travaux

Bilan d’investissement 2022 :

ZA du Journans et ZA de l’Allondon : enfouissement des réseaux secs aériens (MOA SIEA) ;

ZA Allondon : aménagement de la voirie rue du Salève travaux en cours, fin prévue mars 2023 ;

ZA Marais de Faizin (Grilly) : la sécurisation du cheminement piéton est terminée et la modernisation de l’éclairage public est prévue début 2023 ;

ZA La Vie Chatelme : la fontaine sucrée (Crozet) : la reprise couche de roulement est terminée ;

ZA du Journans (Cessy) : modernisation de l’éclairage public - travaux 2023 ;

ZA de Divonne-les Bains : modernisation de l’éclairage public - travaux début 2023 ;

ZA de l’Aiglette (Gex) : la modernisation de l’éclairage public (mise en place de la télégestion Aiglette Nord) est en cours et le renforcement de la structure de voirie des secteurs les plus dégradés est terminé ;



ZA de La Praille (Thoiry) : modernisation de l'éclairage public.

Année 2023 :

ZA de l'Allondon (Saint-Genis-Pouilly) : aménagement de voirie rue du Salève - aménagement de voirie rue du Mont Blanc - Modernisation de l'éclairage public (phase 1) ;

ZA de l'Aiglette (Gex) : reprise de la branche du giratoire de l'accès nord de la ZA (en lien avec le projet communal) - Installation d'un feu tricolore à l'Aiglette sud pour la sécurisation de la circulation ;

ZA de la Maladière (Ornex) : création d'un parking et d'un cheminement doux (rue de Perruet).

Au fil des années et des montants réellement engagés, une révision des montants des AP/CP devra être effectuée.

XIV. Les orientations budgétaires proposées pour 2023

Il est proposé les éléments suivants :

- pas d'augmentation des taux de fiscalité en 2023 ;
- une priorisation de l'affectation de l'enveloppe de la Contribution Financière Genevoise sur le transport avec une fongibilité entre les enveloppes mobilité en investissement et en fonctionnement ;
- la possibilité d'augmenter les produits fiscaux sur les exercices à venir après 2023 en fonction de l'ajustement des besoins et du contexte économique.

En fonctionnement

- **Fiscalité** : pas d'augmentation des taux en 2023 tant pour la fiscalité des ménages que pour la fiscalité des entreprises.
- **Ressources Humaines** : une croissance du budget liée au GCT (Glissement Carrière et Technicité) de 3,5 % ; une politique responsable mais volontariste pour l'attractivité de l'Agglomération.
- **Transports** : prioriser l'affectation de la CFG sur le transport en fonctionnement et en investissement.
- **L'affectation de l'excédent 2022 de fonctionnement**, de l'ordre de 5 M€, intégralement en fonctionnement (soit une recette de fonctionnement pour 2023 de l'ordre de 5 M€).

En investissement

- **Recours à l'emprunt** de manière très limitée.
- **L'affectation de l'excédent 2022 d'investissement**, de l'ordre de 8 M€ en investissement (soit une recette d'investissement pour 2023 de plus de 5 M€).



En fonctionnement et en investissement

- **Renforcer les nouveaux partenariats avec les collectivités locales**, dont le conseil départemental de l'Ain pour des subventions de droit commun et des engagements pluriannuels concernant les versements de la CFG - compensation financière genevoise-, avec la Région (CAR contrat ambition région dotation « transport »), avec l'État (CAF, ARS, ...), l'Europe, (FEDER, INTERREG, ...) et d'autres partenaires - ADEME, Agence de l'Eau, ...
- **Contractualisation** avec le conseil départemental de l'Ain pour les subventions d'investissement
- **Recherche systématique de subventions** par un agent dédié au sein de Pays de Gex agglo. Cet agent assure également le suivi des dépenses (état des dépenses visé par la trésorerie), les demandes de versements auprès des partenaires et les encaissements.

Le projet de BP 2023 sera finalisé, en mars 2023, sur la base des choix arrêtés à l'occasion du DOB 2023.

Le projet de BP 2023 sera construit sur une base prudentielle avec maîtrise des dépenses et prévisions raisonnables des recettes. L'inflation et les incertitudes au niveau de l'économie mondiale et nationale conduisent à une plus grande prudence en termes de recettes fiscales que ce soit pour les recettes provenant de la fiscalité des ménages ou pour celles provenant de la fiscalité professionnelle.

XV. BUDGETS ANNEXES



Section d'exploitation en prévision : 18, 7 M€

Section d'investissement : 7, 7 M€

L'exercice 2022 devrait se terminer avec un excédent prévisionnel de 3,8 M€ en exploitation et 4,4 M€ en investissement.

1- La gestion des déchets : une équation de plus en plus difficile à équilibrer

Des évolutions législatives et réglementaires ainsi que des objectifs ambitieux doivent être anticipés dans la construction des prévisions budgétaires :

- l'obligation d'appliquer les extensions de consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 ;
- élargir à tout habitant, les moyens de tri à la source des bio déchets dès 2024.

La hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur ces prochaines années continuera d'impacter fortement les dépenses d'incinération malgré une diminution prévisible des tonnages. La conjoncture économique actuelle (hausse des prix de l'énergie et des matières premières, fournitures) aura un impact important alors que les prestations de service représentent 80 % des dépenses d'exploitation.

Analyse de l'évolution des tonnages et perspectives prudentes

La réalisation de projections est complexe et doit anticiper les tonnages évités ou détournés de par la mise en œuvre des extensions de consigne de tri, du déploiement du compostage, de la montée en puissance des activités de la ressourcerie, ainsi que les autres actions de réduction qui seront développées au travers du futur PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

L'année 2022 semble se maintenir sur des valeurs hautes par rapport aux années antérieures.

Cette situation est à nuancer selon les flux :

- Après 10 années de baisse consécutive du ratio d'OMR et assimilées par habitant, celui-ci remonterait légèrement en 2022 de 1, 7%
- Les tonnages collectés en déchèteries qui ont connu un pic très important en 2021 de plus 20%, semblent se maintenir à un niveau haut pour 2022.
- Les tonnages de déchets verts, qui avaient atteints en 2021 également un pic jamais constaté, ne devraient pas être supérieurs en 2022 du fait de la faible pluviométrie estivale
- Les cartons bruns des commerces collectés en porte à porte continuent leur progression importante ; ils augmenteraient encore (+8% par rapport à 2021).
- Les tonnages de collecte sélective seraient quant à eux stables.

Des nouveaux schémas de gestion à prendre en compte

Les projections relatives à la mise en œuvre ont été ajustées, tant au niveau des coûts d'exploitation et d'investissement, que du calendrier effectif de réalisation.

Il s'agit de :

- la simplification du geste de tri et l'extension des consignes (ECT) ;
- la mise en place du schéma de gestion des biodéchets ;
- la réalisation des actions du futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

L'augmentation des coûts de prise en charge des incivilités, tant par un ramassage direct par le prestataire de l'agglomération que par la révision et l'ajustement de l'enveloppe dédiée à la compensation financière aux communes, a également été prise en compte.



4.2 L'évolution des prix de prestations et de fournitures

Incertitudes et évolution des prix :

La hausse sensible des prix de l'énergie et des matières premières est prise en compte. Si l'effet induit sur les clauses de révision des prix de nos marchés de prestations de service, qui s'appliqueront début 2023, reste incertain, une hausse non négligeable est attendue. À cela s'ajoute plusieurs marchés en cours de renouvellement, sur 2023, comme le marché de maintenance et de lavage des conteneurs semi enterrés et le marché de rotation des bennes de déchèteries.

Le SIVALOR a par ailleurs annoncé de nouvelles modalités de facturation et de reversement aux EPCI et Pays de Gex agglomération fait figure de bon élève dans la valorisation des déchets collectés, ce qui implique un avantage financier.

Maîtrises des dépenses :

Les coûts évités grâce aux actions de réduction des déchets, notamment ceux incinérés ou enfouis, la TVA à taux réduit de 5,5% ne compensent que partiellement les hausses de tarifs.

La hausse de la TGAP, payée pour chaque tonne traitée, va s'accélérer jusqu'en 2025 et accroître les coûts de traitement des déchets incinérés ou mis en enfouissement. Cette hausse a débuté en 2020 et subira une augmentation majeure et accélérée jusqu'en 2025 (de 400% pour l'incinération et de 260 % pour l'enfouissement).

En tenant compte de la baisse attendue sur les déchets à incinérer, notamment des OMR, le surcoût engendré par la TGAP jusqu'en 2025 est de 1, 15 M€. Sans nouvelle diminution des tonnages incinérés, le surcoût de cette trajectoire TGAP serait de 2,75 M€.

À noter que l'application d'une TVA à taux réduit (5,5% contre 10%) sur les opérations de collecte sélective et de compostage (appliquée dès 2021), censée venir contrebalancer l'impact de la TGAP, ne représente que 30% de l'augmentation liée à la TGAP.

La reconduction du marché de collecte des OMR passé avec SUEZ permettra de maintenir des coûts de collecte compétitifs.

4.3 Investissements

La hausse des coûts de fourniture a été intégrée dans chacune des projections.

Il convient de rappeler qu'un travail est actuellement en cours pour étudier les modalités de poursuite, d'adaptation ou non du déploiement des CSE/CE. Les programmes déjà engagés sont à prendre en compte dans les prévisions tout comme les nécessaires maintenances. La remise à niveau d'une quarantaine de CSE/CE, à la suite des casses lors des collectes, est également programmée à l'occasion du nouveau marché de collecte et du changement du prestataire désigné pour 2023.

La poursuite du plan déchèterie est soumise aux procédures réglementaires, notamment environnementales, qui peuvent se traduire par des investissements sur des exercices postérieurs à 2023.

4.4 Évolution de l'assiette de facturation et conséquence sur les tarifs

L'assiette de facturation de la redevance est uniquement basée sur la part des ordures ménagères collectées (OMR) et incinérées. La grille tarifaire se compose d'une part fixe, en fonction du mode de collecte et du volume de bac doté, et d'une part variable (consommation) au volume, basée sur le nombre de levées de bac ou le nombre d'accès au CSE/CE.

Aussi, un ratio moyen de redevance par habitant stable n'impliquera pas nécessairement le maintien des tarifs en 2023.

La baisse des tonnages OMR collectés induit une diminution de l'assiette de facturation de la part variable, et entraîne mécaniquement une augmentation des tarifs appliqués.

Les implications d'une éventuelle évolution de la facturation suite aux résultats de l'étude ne peut être intégré à ce stade. Pour 2023, l'excédent prévisionnel constaté sur 2022 vient apporter un souffle au budget prévisionnel 2023 pour faire face à l'augmentation des prix.



BUDGET ANNEXE : ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - ZAE

Le financement du pôle de l'entrepreneuriat est pris en charge, depuis l'exercice 2021, sur le budget ZAE.

Fonctionnement :

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion courante des zones d'activités transférées est assurée par les communes à l'exception d'une.

Les missions désormais confiées aux municipalités, pour le compte de Pays de Gex agglomération, consistent à effectuer les prestations urgentes ou pour lesquelles la capacité d'intervention technique et la réactivité liée prévalent afin d'assurer un service optimisé. Il s'agit principalement du déneigement, de la résorption des nids de poules, suppression d'organes affleurant et de l'entretien des espaces verts. Pour ces missions, les communes seront remboursées en prenant en première référence le calcul des charges transférées. Ce remboursement sera imputé en charge de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement proviennent, d'une part d'un virement du budget principal sur le budget ZAE, soit 800 000 € pour la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) et 520 000 € issus du transfert de compétence « développement économique » ; d'autre part des loyers, des redevances et des remboursements de charges pour les occupants des deux Technoparc.

L'investissement sur les ZAE est détaillé dans le suivi des AP/CP.

Sur la section d'investissement, les recettes proviennent de subventions de la Région et de l'État (DETR) mais aussi de la contribution financière genevoise, soit 2 M€/an sur 3 ans pour le pôle de l'entrepreneuriat et 1,25 M€/an sur 3 ans pour les travaux de remise à niveau des zones d'activités économiques.

Pôle de l'entrepreneuriat :

La fin des travaux est prévue au cours de l'année 2023. La surface de plancher s'étendra sur 3200 m² afin de développer l'offre économique du territoire. Le détail de l'opération est donné dans le suivi des AP/CP.

La livraison du bâtiment permettra au pôle économie de l'Agglomération, qui a connu des recrutements récents, de développer une stratégie plus ambitieuse en matière d'attractivité économique et de développement endogène de l'économie gessienne.



BUDGET ANNEXE : RÉSERVE NATURELLE

Les charges générales correspondent au fonctionnement de l'équipe permanente de la réserve naturelle nationale (RNN) composée de 6 agents pour 6 ETP (conservateur, adjoint au conservateur, 3 gardes-techniciens, assistante).

En 2023, une personne en service civique (7-8 mois) et possiblement un stagiaire (6 mois) viendront renforcer l'effectif de la RNN notamment sur les volets communication, plan de gestion et suivis scientifiques (suivi de la faune et de la flore, suivi des bases de données, etc.)

Les sources de financements sont les suivantes :

- la dotation de l'État (DREAL) : 311 647 € et 36 000 € (en cours de validation pour un poste de chargé de mission) ;
- une participation de Pays de Gex agglo (gestionnaire) : 120 000 € ;
- un financement du conseil départemental de l'Ain : 39 000 €.

Plan de gestion 2020 -2029

À travers son plan de gestion 2020-2029, la réserve naturelle a, en lien avec son Conseil scientifique, son gestionnaire (Pays de Gex agglo), les services de l'État et l'ensemble des partenaires concernés poursuivi son plan d'action (suivi du grand tétras, cartographie de la trame vieux bois et des pelouses mésophiles, observatoire ongulés-habitats, action sur l'efficacité des zones de quiétude pour la faune sauvage, connaissance et dynamique des populations loups, lynx, alpages abandonnés...).

La sensibilisation sera poursuivie auprès des élèves des écoles gessiennes : la réserve naturelle accueille entre 50 et 55 classes chaque année depuis 2013. Elle a pour mission de faire partager ses connaissances et d'accompagner vers une meilleure compréhension de la réserve naturelle et de ses règles.

Les nouvelles dépenses d'investissement seraient réparties entre les nécessaires évolutions des outils informatiques planifiées à l'échelle de Pays de Gex agglo (SIG, formation sur les nouveaux outils, etc.) et l'achat de matériels de terrain indispensables au bon déroulement des missions techniques de l'équipe (suivi scientifique, sécurité des agents, uniformes, etc.).

Pour le détail des actions, nous vous invitons à prendre connaissance du plan de gestion de la RNN.





BUDGET ANNEXE : DÉCHETS INERTES - DI

Ce budget annexe prend en charge le fonctionnement des ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes) sur le territoire. Actuellement, ce budget concerne uniquement l'ISDI implantée sur Chevry.

Des crédits seront budgétés pour réaliser les études d'implantation des futurs équipements, pour les remboursements de charges générales et de personnel au budget principal et pour le reversement à la commune de Chevry.

62 500 € seront versés en 2023, sous forme de fonds de concours, à la commune de Chevry.

Ce budget est alimenté par les prestataires gestionnaires d'ISDI dans le cadre de DSP ou d'accord-cadre et par l'excédent de fonctionnement reporté chaque année.

La convention de reversement pour Chevry s'achève en 2023.

